

Conditions générales de location d'un mobil home / chalet à la semaine

1-Les séjours sont compris du samedi au samedi sauf dérogation hors saison. Les heures d'arrivée se situent entre 15 heures et 19 heures, les départs avant 10 heures.

Toute arrivée retardée ou annulation doit être signalée par message télégraphié. Les messages téléphoniques ne sont pas admis. Après 24 heures de retard, la réservation est considérée comme annulée. L'article 9 des présentes s'applique.

Pas de remboursement en cas de départ anticipé.

2-Les 25 % à titre d'acompte doivent être envoyés avec le contrat de location.

La location ne devient effective qu'après la réception du chèque d'acompte.

3-Le reçu d'encaissement, émis après réception ou remise du chèque d'acompte, vaut confirmation de location. Si, à la réception du chèque d'acompte, nous n'avons plus de disponibilités, nous vous prévenons immédiatement par téléphone et le dossier ainsi que le chèque d'acompte vous seront retournés.

4- Des frais de dossier de 7.50 euros seront à ajouter au montant de la location.

5-Le solde du montant du séjour sera réglé le jour de l'arrivée.

6-Toute résidence doit être laissée propre et rangée, comme elle se trouvait à votre arrivée.

Frais de ménage 100,00 euros si nécessaire.

Il n'est admis qu'un seul animal de petite taille par location.

7- Une caution de 380 euros est déposée à l'arrivée. Cette caution sera renvoyée sous huitaine après contrôle de la résidence par le personnel d'entretien. Seront retenus les frais de remise en état (si détérioration ou casse) et les frais de nettoyage (100,00 euros) si l'état de la résidence nécessite une intervention. Si vous désirez quitter la résidence en dehors des heures d'ouverture du bureau, le chèque de caution vous sera adressé par courrier après un contrôle unilatéral par le personnel d'entretien.

Une caution de 100,00 euros sera demandée pour toute location d'une télévision. Les réparations des dégradations dues au gel du fait du comportement du locataire seront à sa charge.

8- Réservation tardive

En cas d'une location souscrite moins de 3 semaines avant la date prévue d'arrivée, la totalité du montant de la location sera à régler lors de la souscription de cette location.

9- Annulation de réservation

-plus de 30 jours avant la date prévue d'arrivée: le montant de l'acompte reste acquis à la Société.

-moins de 30 jours avant la date prévue d'arrivée: la totalité du montant du séjour est due et reste acquise à la Société.

10-Contenu de la résidence

Chaque résidence contient la vaisselle, couette, oreillers et un matériel de cuisine nécessaire au nombre de personnes. **Les draps ne sont pas fournis** ; prévoir également torchons et linge de toilette.

11- Piscine

L'accès à la piscine est compris dans la location. Cet accès sera subordonné au port d'un bracelet qui sera fourni aux personnes déclarées campeurs par le réservataire. Une caution de 5,00 euros en espèces par bracelet sera demandée. La piscine est ouverte du 15/06 au 15/09 de l'année (**dates non contractuelles**). Cette période est susceptible de modifications selon les conditions climatiques. **Le port du bermuda ou du short de bain est interdit à la piscine pour des raisons d'hygiène.**

12- Visiteurs

Les visiteurs doivent être déclarés à leur arrivée à la réception du camping et s'acquitter d'une redevance de 1,80 euros par personne. Ils n'ont pas accès à la piscine. Les véhicules des visiteurs ne peuvent pas pénétrer sur le terrain de camping. Un parking leur est réservé à l'extérieur.

13-Accès au camping

L'accès au camping est règlementé. A cet effet, un badge d'entrée (par véhicule) est nécessaire. Il sera demandé 10,00 euros de caution en espèces pour chaque badge. **Les barrières sont fermées le soir à 23h00. Passée cette heure vous devez utiliser le parking extérieur.**

14- Les barbecues sont formellement interdits hors des sites prévus à cet effet et le charbon de bois est le seul combustible autorisé.

15-Règlement intérieur:

Dans l'intérêt général, chaque client est tenu de respecter le règlement intérieur du camping sous peine d'expulsion sans remboursement ou indemnité. Il en est de même en cas de dégradations de la location dues au comportement du locataire. Un exemplaire du règlement intérieur est à la disposition de chacun à la réception.

16- Il appartient au client de s'assurer. La SARL MIGNOT CAMPING décline toute responsabilité en cas d'incident relevant de la responsabilité du client.

17- Toute location est nominative et ne peut en aucun cas être cédée ou sous louée.

18-Il est conseillé à chacun de conserver avec lui une photocopie de ces conditions.

19- Tout litige concernant le présent contrat relèvera de la compétence des Tribunaux de Pau.

Date et signature précédée de la mention « Lu et approuvé » :